

POLITIQUE QUALITE DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

L'Institut National de Santé Publique (INSP) créé par décret 2018-0621/PRES/PM/MINEFID/MS/MESRSI du 19 juillet 2018 est un Etablissement Public de Santé. Ses principales missions sont d'assurer la veille sanitaire, de développer l'expertise en santé, d'assurer la recherche en santé en vue d'éclairer la prise de décisions basées sur des données probantes de santé publique, de développer le partenariat et de contribuer à la formation des professionnels de santé. Pour remplir ses missions, l'INSP dispose d'une part, des directions de veille sanitaire et d'autre part, des directions de recherche scientifique qui doivent produire des données sanitaires de qualité. L'INSP s'est donc inscrit dans une démarche qualité visant à assurer la production des informations justes et fiables en utilisant les exigences des référentiels nationaux (Référentiel Qualité du Ministère de la Santé) et internationaux (*normes ISO 9000, ISO 9001, ISO 15189 ; ISO 15190 et ISO 17025*). Son objectif est d'avoir au moins une certification et/ou une accréditation en son sein d'ici 2024.

Pour ce faire la Direction Générale travaillera à ce que chaque Direction technique veille à :

1. la définition d'une politique qualité selon une norme choisie;
2. l'application rigoureuse des règles d'éthique nationales et internationales ainsi que la réglementation locale en vigueur pour toute forme de recherche et d'évaluation en santé ;
3. la mise en œuvre des systèmes de management de la qualité par un système de contrôle et d'évaluation de la performance conformément à la politique qualité définie ;
4. la mise en place d'un système de suivi de l'amélioration continue à travers la tenue régulière des audits et de la revue de direction annuelle dans chaque direction disposant d'une politique qualité ;
5. rendre disponible les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires pour l'atteinte des objectifs Qualité.

En ma qualité de Directeur Général de l'INSP, j'exhorte tout le personnel à s'engager dans la mise en œuvre des systèmes de management de la qualité en vue de l'atteinte de cette politique qualité. Je m'engage à accompagner la Direction en charge de la Qualité dans le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des systèmes de management de la qualité au sein de l'INSP et à lui fournir les moyens nécessaires pour la réalisation de ses missions.

Fait à Ouagadougou, le 06 avril 2020

Le Directeur Général



Docteur Hervé Mwinone HIEN
Chevalier de l'Ordre du Mérite